

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1° DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits vendus par la Société KORELIZ. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre la Société KORELIZ et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison. Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de la Société KORELIZ. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à la Société KORELIZ, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Ces conditions générales de vente constituent un élément essentiel de l'acceptation de contracter de la Société KORELIZ. La Société KORELIZ entend maintenir ses conditions générales de vente aussi longtemps que possible. Néanmoins, la Société KORELIZ se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente.

2° COMMANDE

Toute commande passée auprès de la Société KORELIZ est ferme et définitive pour le client dès réception par la Société KORELIZ d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande.

3° PRODUITS OU SERVICES DESIGNES

Les produits ou services désignés au bon de commande constituent l'intégralité de la commande, sauf stipulations particulières, et correspondent au choix du client pour ses besoins. Le client reconnaît que la Société KORELIZ l'a informé sur les capacités et spécifications techniques des éléments de la commande. Il appartient au client de vérifier la compatibilité de la commande avec ses besoins et son environnement. Le client doit informer par écrit la Société KORELIZ, préalablement à la commande, de toutes spécifications ou contraintes inhérentes à sa commande. Toute intervention spécifique de la Société KORELIZ aux fins d'adaptation de l'environnement existant donne lieu à facturation supplémentaire. Pour tout produit logiciel figurant à la commande, le client reconnaît avoir été avisé que celle-ci n'emporte pas vente desdits produits mais uniquement une licence d'utilisation soumise de plein droit aux conditions de licence KORELIZ pour les logiciels KORELIZ et ou de celles de leur propriétaire ou producteur pour les logiciels autres que ceux de KORELIZ.

4° PRIX

Les prix indiqués à la commande sont majorés de la TVA ou de toute autre taxe applicable au jour de la livraison.

Les commandes sont payables comptant à la livraison, sauf stipulation particulière figurant au bon de commande.

En cas de paiement fractionné ou de délai accordé, tout défaut de règlement à bonne date entraîne exigibilité immédiate de toute autre somme restant due à la Société KORELIZ, y compris pour d'autres commandes ou prestations, sans préjudice de tout droit à résiliation. Toute somme non payée à son échéance produit de plein droit intérêts au taux légal majoré de 5 points jusqu'à parfait paiement.

5° LIVRAISON

Les dates de livraison sont données à titre indicatif. KORELIZ fait ses meilleurs efforts pour respecter ces dates mais peut se trouver dépendante des conditions de fabricants extérieurs. Tout retard inférieur à un mois après mise en demeure ne peut donner lieu à annulation. La livraison est réputée faite au siège du vendeur. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Il appartient au client de vérifier les marchandises à l'arrivée et de notifier le cas échéant tous recours, réclamations ou réserves au transporteur dans les 48 heures de la livraison et d'en informer KORELIZ par lettre recommandée avec accusé de réception.

6° INSTALLATION – MISE EN SERVICE

L'installation, la mise en service et le paramétrage sont à la charge et sous la responsabilité du client sauf disposition spéciale de la commande. Si le client a chargé KORELIZ de l'installation et/ou mise en service il lui appartient de prendre toute mesure utile en ses locaux et de prévoir tous les flux nécessaires, outre le cas échéant la sauvegarde de ses systèmes existants.

7° EXONÉRATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

De convention expresse entre les parties, la Société KORELIZ est soumise au titre des présentes à une obligation de moyens.

En aucun cas, la Société KORELIZ ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, (b) de dommages liés à un retard de livraison, un manquant ou une avarie, (c) de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client, (d) ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de la Société KORELIZ.

8° OBLIGATIONS DU CLIENT - DROITS INCORPORELS SUR LES LOGICIELS

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droits.

En conséquence, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit.

Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales.

Il est plus généralement rappelé que conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé dans le cadre dit "du cercle de famille" et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon.

De même, le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités.

La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

La Société KORELIZ se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

9° DROIT LICENCE OBLIGATOIRE

Les droits de licence, obligatoires, donnent droit à la mise à jour, la maintenance et l'accès aux services d'assistance 5j/7. Ils sont redevables chaque année à date anniversaire. En cas de non-règlement de ces Droits de licence, KORELIZ se réserve le droit d'interdire l'utilisation de la licence.

10° FORMATION

KORELIZ, organisme agréé, propose des actions de formation.

Toute formation fait obligatoirement l'objet d'un bon de commande séparé.

11° RESERVE DE PROPRIETES

11/1 Matériels

Tous les matériels et marchandises vendus par KORELIZ demeurent son entière propriété jusqu'à parfait paiement du prix.

Le client ne peut sous aucun prétexte revendre, louer, donner en gage ou garantie, concéder l'usage ou prêter, même à titre gratuit, les matériels dont il n'aurait pas payé le prix définitivement en totalité.

En cas de nécessité de mise en œuvre par KORELIZ de la réserve de propriété et compte tenu de la dépréciation immédiate du matériel de sa rapide obsolescence, il est expressément convenu que la valeur de reprise de possession sera de - 30 % par rapport au prix de vente dès la livraison et - 7 % pour chaque mois au-delà.

En outre, tout acompte payé dans le cadre d'une commande globale s'imputera par préférence sur les intérêts, la formation, l'annuité de maintenance, les logiciels et enfin le matériel.

11/2 Logiciels

Les logiciels figurant à la commande demeurent en toute circonstance la propriété de la Société KORELIZ ou des tiers dont la Société KORELIZ est le représentant.

En cas de non-paiement du prix, la ou les licences d'utilisation sont résolues de plein droit et les logiciels et leur documentation doivent être immédiatement désinstallés et restitués.

12° DIFFERENDS

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître des présentes conditions générales ou à l'occasion de leur exécution seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, obligatoirement soumises à une médiation.

Tous les litiges à naître des présentes conditions générales ou à l'occasion de leur exécution seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de PARIS.